Ce document fournit des informations techniques concernant les matériaux et les méthodes d’installation pour Boréal Nature Élite isolant projeté en mousse de polyuréthane.

Note : Le présent document est un devis type qu’il faut adapter en fonction des besoins de chaque projet.

Veuillez consulter le site web [www.genyk.com](http://WWW.GENYK.COM) pour la liste complète des fiches techniques, des devis et des détails.

**PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS**

1. DESCRIPTION
2. CAN/ULC S705. 1-15. Norme sur l’isolation thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne, Spécifications relatives aux matériaux.
3. CAN/ULC-S705.2-05 (remplace CAN/CGSB-51.39-92): Norme sur l’isolation thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne et la spécification concernant la responsabilité de l’installateur.
4. CCMC 14140-L, Évaluation pour le système de mousse isolante pulvérisée Boréal Nature Élite ayant respecté la norme pour l’isolation thermique.
5. Boréal Nature Élite est reconnu comme une excellente solution pour le contrôle du radon tel qu’évalué par le CCMC sous le rapport d’évaluation 14073-R.
	1. SECTIONS LIÉES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 | Mûrissement du béton | Section 03 39 00 03300 |
| 2 | Structure préfabriquée en béton | Section 03 40 00 03400 |
| 3 | Maçonnerie | Section 04 05 00 04200 |
| 4 | Structure de métal | Section 05 10 00 05300 |
| 5 | Structure de Métal formée à froid | Section 05 40 00 05400 |
| 6 | Charpente brute | Section 06 10 00 06100 |
| 7 | Imperméabilité | Section 07 10 00 07100 |
| 8 | Pare-Vapeur | Section 07 26 00 07260 |
| 9 | Pare-Air | Section 07 27 00 07260 |
| 10 | Recouvrements flexibles | Section 07 65 00 07270 |
| 11 | Spécialités de Toit et de Murs | Section 07 70 00 07400 |
| 12 | Protection de fumée et de feu | Section 07 80 00 07800 |
| 13 | Barrière thermique | Section 07 81 29 07840 |
| 14 | Barrière anti-feu | Section 07 84 00 |
| 15 | Plâtrage et panneaux de Gypse | Section 09 20 00 09250 |

* 1. RÉFÉRENCES
1. ASTM E-2178 – perméance à l’air
2. ASTM C518-10 – Méthode d’essai standard pour l’état des propriétés de transmission thermique par moyen de l’appareil fluxmètre.
3. ASTM C1338-08 - Standard Test Method for Determining Fungi Resistance of Insulation Materials and Facings.
4. ASTM D1621-10 - Standard Test Method for Compressive Properties of Rigid Cellular Plastics.
5. ASTM D1622-08 - Standard Test Method for Apparent Density of Rigid Cellular Plastics.
6. ASTM D1623-09 - Standard Test Method for Tensile and Tensile Adhesion Properties of Rigid Cellular Plastics (Type C sample).
7. ASTM D2126-09 - Standard Test Method for Response of Rigid Cellular Plastics to Thermal and Humid Aging.
8. ASTM D2842-06 - Standard Test Method for Water Absorption of Rigid Cellular Plastics.
9. ASTM D2856 - Standard Test Method for Open Cell Content of Rigid Cellular Plastics.
10. ASTM E96/E96M-10 - Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials.
11. Certification GREENGUARD GOLD, qualité de l’air
12. Certification LEED
13. Programme d’assurance qualité UFC (Urethane Foam Consultants)
14. ULC S718-13 “Norme sur le programme d’assurance de la qualité du chantier relative à la mousse de polyuréthane pulvérisée”
15. CAN/ULC S102-10 - Méthode d'essai normalisée des caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et assemblages.
16. CAN/ULC S127-07 - Méthode d'essai normalisée d'allumage en coin visant à déterminer les caractéristiques d'inflammabilité des matériaux de construction en mousse plastique à l'épreuve de la fusion.
17. CAN/ULC S705.1-15, incluant les amendements 1 & 2 - Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne de type 2 : spécifications relatives aux matériaux.
18. CAN/ULC S705.2-05 - Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne : application.
19. CAN/ULC S770-09 – Méthode d’essai normalisée pour la détermination de la résistance thermique à long terme des mousses isolantes cellulaires.
20. CAN/ULC S774-03 - Guide standard de laboratoire pour l'évaluation des émissions de composés organiques volatils de la mousse de polyuréthane.
21. Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) Rapport d’évaluation CCMC 14140-L
22. Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) Guide technique concernant les systèmes d'étanchéité à l'air pour murs extérieurs
23. CAN/ULC S705.1-15 “Norme sur l’isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée en densité moyenne, spécifications relatives aux matériaux ”
	1. DOCUMENTATION TECHNIQUE
24. Fournir le Rapport d’évaluation du CCMC et la documentation du fabricant confirmant que le matériau a été évalué et est conforme aux exigences de la norme CAN/ULC S705.1-15 relative aux matériaux.
25. Lorsque la mousse de polyuréthane pulvérisé est le matériau utilisé dans un système pare-air, soumettre la documentation confirmant que le matériau est conforme aux exigences du guide technique du CCMC pour l'évaluation des matériaux imperméables à l'air, Section 07 27 36 du Répertoire normatif. Les exigences inhérentes à un système pare-air ne sont pas couvertes par ce devis.
26. Lorsque la mousse de polyuréthane pulvérisé est le matériau utilisé comme pare-vapeur dans la composition du bâtiment, soumettre la documentation confirmant que le matériau est conforme aux exigences du code du bâtiment local.
27. Soumettre les fiches techniques les plus récentes pour les composants de la mousse de polyuréthane pulvérisé.
	1. QUALIFICATIONS DE L’ENTREPRENEUR
28. Les travaux d’isolation doivent être effectués par une main-d’œuvre compétente et certifiée en travaux d'isolation, à l'emploi d'une entreprise possédant l'équipement recommandé par le manufacturier et les normes.
29. Fournir une preuve de permis d’entrepreneur avant le début des travaux. Le permis est requis en vertu de la norme d’installation CAN/ULC S705.2-05 et CAN/ULC S718-13.
30. L’entrepreneur doit être licencié par UFC (Urethane Foam Consultants).
31. Les applicateurs de mousse doivent être formés et certifiés par UFC (Urethane Foam Consultants).
32. Tel que requis par le programme d’assurance qualité d’UFC, les applicateurs de mousse doivent effectuer des tests sur le chantier.
33. Tel que requis selon la norme CAN/ULC S705.2-05, le rapport de contrôle de qualité doit être disponible en tout temps pour examen.
34. La section du fabricant dans le rapport de contrôle de qualité doit être disponible en tout temps pour examen.
	1. REPRÉSENTANT DU FABRICANT
35. Au début des travaux d'étanchéité, un représentant du fabricant des matériaux d'étanchéité pourra être présent sur le chantier.
36. L'entrepreneur devra permettre et faciliter en tout temps l'accès au chantier à tout représentant du fabricant et d’UFC (Urethane Foam Consultants) précédemment mentionné.
	1. TRANSPORT / ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX
37. Les composantes du système de mousse isolante pulvérisée Boréal Nature Élite devraient être livrées dans des barils fermés ou des contenants parfaitement scellés et clairement identifiés Boréal Nature Élite avec les informations suivantes se retrouvant sur l’étiquette : Date de fabrication, numéro de lot, date de péremption, CAN/ULC-S705.1-15 et LTTR (50 mm).
38. Les contenants de résine devraient être entreposés à une température se situant entre 15 et 25ºC dans un endroit bien aéré et sec, protégé contre les intempéries et l’exposition directe au soleil. La durée de vie de la résine est de 6 mois.
39. Les contenants d’isocyanate A-2732 devraient être entreposés à une température se situant entre 15 et 38ºC dans un endroit bien aéré et sec, protégé contre les intempéries et l’exposition directe au soleil. La durée de vie de l’isocyanate est de 12 mois.
40. Tous les matériaux devraient être entreposés selon les règles de sécurités locales.
41. Les contenants vides doivent être retirés du chantier régulièrement, selon les normes CAN/ULC – S705.2-05.
	1. ASSURANCE QUALITÉ ET GESTION ENVIRONNEMENTALE
42. Appliquer la mousse de polyuréthane projetée lorsque la température atmosphérique, la température des produits chimiques et celle des substrats se situent dans les limites précisées dans la norme d’installation CAN/ULC S705.2-05 et dans les recommandations du fabricant.
43. L’entrepreneur qui effectue le travail décrit dans cette section doit avoir obtenu l’accréditation délivrée par le Programme de formation et d’assurance-qualité (PAQ) UFC. L’entrepreneur doit, en vertu de l’accord d'autorisation du PAQ et des exigences de la norme CAN/ULC S705.2-05, acheter et installer exclusivement, pour ce projet, des matériaux conformes aux exigences de la norme CAN/ULC S705.1-15 relatives aux matériaux.
44. Les installateurs (applicateurs) qui effectuent le travail décrit dans cette section doivent avoir obtenu l’accréditation délivrée par le Programme d’assurance-qualité (PAQ) UFC. L’installateur doit être formé par Genyk conformément aux exigences de la norme d’installation CAN/ULC S705.2-05. Les installateurs doivent avoir en leur possession leur carte d’identification avec photo et pouvoir la présenter aux fins d’inspection sur le chantier, en tout temps.
45. L’installateur accrédité doit effectuer quotidiennement les essais sur le chantier requis en vertu de la norme d’installation CAN/ULC S705.2-05. L’installateur accrédité doit remplir le Rapport journalier requis en vertu de la norme d’installation CAN/ULC CAN/ULC S705.2-05. L’entrepreneur accrédité peut faire suivre des copies des rapports journaliers au propriétaire, sur demande. L’entrepreneur accrédité doit garder en sa possession une copie des rapports journaliers pendant 7 ans, tel que requit en vertu du Programme d’assurance-qualité (PAQ) UFC.
	1. GARANTIES
46. Le fabricant des produits d’isolation fournira sur demande un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire, certifiant que la mousse de polyuréthane rencontrera les caractéristiques physiques publiées par le fabricant pour une période de [5] ans à compter de la date de fin d’installation si l’installateur a suivi les spécifications du fabricant.
47. Aucune lettre du fabricant modifiant sa garantie standard ne sera acceptée, le certificat de garantie devra refléter les présentes exigences.
48. Tous les travaux doivent être couverts par un programme de garantie d’un tiers, tel qu’établi dans le Programme d’assurance-qualité (PAQ) UFC.

**PARTIE 2  - PRODUITS**

* 1. ISOLATION EN MOUSSE PULVÉRISÉE

Une mousse pulvérisée de polyuréthane bi-composant à structure alvéolaire fermée Boréal Nature Élite est conçue pour les applications d’isolation commerciales, industrielles et résidentielles. Il est disponible en deux versions selon la température d’application.

|  |  |
| --- | --- |
| Été | 35º – 41ºC (95º-105ºF) |
| Hiver  | 38º – 50º OC (100º-122ºF) |

|  |
| --- |
| Constituants |
| Partie A | ISOCYANATE |
| Partie B | RÉSINE Boréal Nature Élite  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Propriétés physiques** | **Normes** | **Valeurs** |
| Densité | ASTM D1622 | 32.0 kg/m³ (2,0 lb/ft³) |
| Résistance thermique initiale, 50 mm  | ASTM C518 | 2,55 RSI (R7.4/po) |
| Résistance thermique à long terme | CAN/ULC – S770-09 | 1.96 RSI @ 50mm (R5.7/po) |
| Résistance à la compression  | ASTM D1621 | 228 kPa (33.1 psi) |
| Résistance à la traction | ASTM D1623 | 205 kPa (29.7 psi) |
| Absorption d’eau | ASTM D2842 | < 0.6% |
| Perméance à la vapeur d’eau, 50 mm (2’’) | ASTM E96 | 34 ng (Pa.s.m2) @ 50mm |
| Perméance à l’air à 75 Pa 50mm (2’’) | CCMC TG 07273 | < 0,0006 L/s•m² |
| Émissions COV | CAN/ULC – S774 | 1 jour |
| Indice de propagation de la flamme | CAN/ULC – S107-14  | 285 |
| Indice de dégagement de fumé | CAN/ULC – S102-10 | 30 |
| Cellules ouvertes | ASTM D2856 | 2.8 % |
| Stabilité dimensionnelle  | ASTM D2126 (28 jours)-20ºC, H.R.ambiante-80ºC, H.R.ambiante70ºC, 97% (+-3% HR) | -1 %+2 %+13 % |

* 1. CONDITIONS DU CHANTIER
1. Le Système de mousse isolante pulvérisée Boréal Nature Élite devrait être appliqué au substrat quand la température des surfaces et l’air ambiant se situent entre -10 ºC à 35ºC (voir la fiche technique pour plus de détails).
2. Le Système de mousse isolante pulvérisée Boréal Nature Élite doit être appliqué avec un équipement de distribution volumique spécifiquement conçu pour cette application.
3. Les substrats sur lesquels l’isolant est appliqué doivent être propres, secs, ne pas avoir de frimas, glace et/ou particules libres contaminées qui empêcheront l’adhésion de la mousse isolante.

Toutes les surfaces lissent tel que : Aluminium, Acier galvanisé, Stainless, Fibre de verre, Bois de type ‘’LVL’’ ou tout type de surfaces polis, doivent être apprêtées selon la norme CAN/ULC-S705.2-05.

1. Appliquer ce système de mousse isolante seulement quand l’humidité relative est inférieure à 80%.
	1. EXIGENCES DE SÉCURITÉ
2. Assurer une ventilation adéquate de la zone où l’isolant sera appliqué afin de permettre aux particules volatiles de bien se dissiper lors de l’application.
3. La sécurité des ouvriers doit être respectée, en conformité avec les règles locales et/ou la fiche de signalétique du manufacturier.
4. Pour la procédure d’application du système de mousse isolante dans des édifices habités, veuillez-vous référer à CAN/ULC S705.2-05 (annexe D.7)
5. S’assurer que tous les gens à l’intérieur de la zone de travail possèdent un équipement de protection respiratoire et un équipement de protection personnelle conforme aux réglementations provinciales et à la norme CAN/ULC-S705.2-05
6. Disposer des rebuts et contenants de façon appropriée, selon CAN/ULC S705.2-05 (Annexe G) et/ou selon les règlements municipaux, provinciaux, et/ou fédéraux en vigueur.
7. Les ouvriers doivent porter des vêtements de protection selon les normes CAN/ULC S705.2-05
	1. ENGAGEMENTS
8. GENYK fournira les fiches techniques ainsi que les fiches de signalétiques.
9. Toutes les informations techniques pertinentes.
10. Les entrepreneurs et applicateurs doivent fournir leur permis sur demande.
	1. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES
11. Les tests sur l’isolant doivent être effectués quotidiennement selon la norme nationale CAN/ULC-S705.2-05 et les résultats doivent être inscrits dans le registre quotidien, tel que requis par le programme d’assurance qualité d’UFC. Une fois que le temps de mûrissement requis par le fabricant de membranes est écoulé, un test doit être effectué pour vérifier l’adhérence entre la membrane et le substrat.
12. Toutes les propriétés physiques de la mousse doivent être évaluées selon le standard CAN/ULC – S705.2-05 et le programme de formation d’UFC.

**PARTIE 3 - EXÉCUTION**

Les substrats sur lesquels l’isolant est appliqué doivent être propres, secs, ne pas avoir de frimas, glace et/ou particules libres contaminées qui empêcheront l’adhésion de la mousse isolante. La mousse ne doit pas être pulvérisée à moins de 75mm (3po) des cheminées, conduits de vapeur, luminaires encastrés, dans boîtes électriques et autres sources de chaleur.

* 1. BOIS
1. Le Contre-plaqué comme les autres substrats ne devrait pas contenir plus de 19% d’eau (humidité).
	1. MÉTAL, Fibre de verre, Bois d’ingénierie

1. Les structures doivent être libres de tout débris, poussière, terre, rouille, ne pas être vieillies ou noircies, peintes et/ou contaminées autant par la graisse que l’huile. Utiliser un aspirateur pour enlever les poussières libres. Utiliser un nettoyant approprié pour enlever les contaminants.
2. Un apprêt devrait être appliqué sur toutes les surfaces lissent tel que : Aluminium, Acier galvanisé, Stainless, Fibre de verre, Bois de type ‘’LVL’’ ou tout type de surfaces polis, selon la norme CAN/ULC-S705.2-05 avec une colle ADBOND 8388-1 couleur rouge ou 3M Super 77 en aérosol ou équivalent adéquat au type de substrat.
	1. BÉTON & MAÇONNERIE

Dois être mûri (28 jours) et libre de tous débris et contaminants tels que des débris d’asphalte. Si requis, apprêter avec de l’apprêt adéquat.

* 1. PANNEAUX DE REVÊTEMENTS & CLOISON SÈCHE

Les panneaux de revêtement ou la cloison sèche n’ont pas besoin d’être apprêtés avant l’application du système de mousse giclée Boréal Nature Élite.

* 1. ÉCHANTILLONS
1. Exécuter un échantillon de minimum 5m² (54 pi².), incluant si possible les coins intérieurs et extérieurs. Cet échantillon peut être une partie de la structure.
2. Utiliser l’échantillon d’isolant qui a été utilisé sur place et la membrane de transition, faire les tests nécessaires selon la norme CAN/ULCS705.2-05 et le rapport CCMC # 14140-L et vous assurer que les résultats sont concordants. Vérifier la densité du cœur de la mousse.
3. Vérifier l’adhésion entre la membrane de transition et le substrat.
4. Vérifier la cohésion/adhésion entre le produit isolant et le substrat.
5. Entrer les résultats dans le rapport quotidien.
	1. VÉRIFICATION

Effectuer des tests au minimum 1 vérification de surface giclée a environ tous les 150 m2 (1615 pi²) ou par élévation giclé le même jour.

1. Effectuer des tests d’adhésion sur les membranes de transition et autres substrats.
2. Les tests d’adhésion ne sont pas requis si les membranes sont attachées mécaniquement.
3. Relevé et colligé des épaisseurs d’installation de la mousse :

.1 Le résultat est la moyenne de 9 lectures sur une surface de 1 m² (10 pi²).

1. Appliqué la mousse de polyuréthane de façon à avoir une épaisseur totale moyenne de +/- 6mm (1/4 po) de ce qui a été demandé.
2. L’installation du système de mousse isolante Boréal Nature Élite CCMC #14140-L doit être effectuée par un applicateur certifié par UFC. Quand la membrane de transition doit être installée par un autre fabricant pour questions de garanties (exemple : manufacturier de portes et fenêtres), les tests d’adhésion doivent être faits, approuvés et documentés par un applicateur certifié par UFC, avant de pulvériser.
3. Sur demande, soumettre une copie de tous les formulaires complétés au consultant, avant de faire la demande de paiement.
4. Permettre l’accès au chantier à tous les représentants d’UFC dans un but d’assistance technique, vérification des certifications d’opérations ou pour un examen, conformément au programme d’assurance qualité de GENYK tel que demandé dans les spécifications.
5. Toutes les membranes de transition doivent être installées avant l’application de la mousse de polyuréthane. Ces membranes doivent être installées selon les recommandations du manufacturier. L’adhésion des membranes aux substrats doit être suffisante pour résister au stress causé lors du processus de mûrissement de la mousse de polyuréthane.

**PARTIE 4 INSTALLATION**

* 1. EXIGENCES
1. Tous les joints trop larges devraient être couverts ou remplis avant d’appliquer le système de mousse isolante BORÉAL NATURE Élite.
2. Installer la membrane de transition à tous les endroits recommandés.
3. Installer une bande de mastic calfeutrant à base de polymère sur le bord extérieur de la membrane de transition installée horizontalement sur la fondation de mur en béton.
4. Le système de mousse giclée Boréal Nature Élite, devrait être giclé selon les Standards CAN/ULC-S705.2-05 avec une tolérance de ±6 mm (±¼”) par rapport à l’épaisseur spécifiée.
5. Éviter la formation de bulles d’air lors de l’application.
6. Ne pas installer la mousse en épaisseur successive de plus de 50mm (2po).
7. Attendre 20 min entre chaque installation de 50mm (2po) pour les premiers 100 mm (4 po) et deux heures pour les ‘’passes’’ subséquentes.
8. Éviter de gicler la mousse sur toutes surfaces autres que celles indiquées. Utilisez des toiles de protection ou du ruban adhésif pour protéger les autres surfaces.
9. Une fois que la mousse a durci, retirer les excédents de mousse sur les surfaces non prescrites.
10. Ne pas laisser la mousse de polyuréthane être endommagée pendant le travail par d’autres corps de métier.
11. S’assurer que le recouvrement ultérieur de la mousse isolante sera complété dans le délai prescrit. Veuillez-vous référer aux fiches techniques de la mousse giclée Boréal Nature Élite.
12. Gicler le système de mousse isolante Boréal Nature Élite en couches superposées de manière à obtenir une surface lisse et uniforme.
13. Ne pas gicler l’isolant plus près que 75 mm (3 po) des cheminées, système de chauffage, conduits de vapeur, appareils d’éclairage encastrés et autres sources de chaleur. Ne pas gicler l’intérieur de toutes sorties extérieures ou de boîtes de jonction électriques.
14. Lorsque la température descend sous les 10°C, utiliser les membranes de transitions conçues pour les applications à basse température avec l’apprêt approprié. Des tests d’adhésion doivent être effectués. Si l’adhésion ne s’est pas produite, sécuriser les membranes mécaniquement. Référez-vous au manuel du fabricant de la membrane de transition.
15. Toutes les fixtures mécaniques devraient être couverts avec de la mousse de polyuréthane afin de réduire les ponts thermiques.
	1. APPLICATION DE L’APPRÊT

Lorsque requis, l’apprêt devrait être appliqué au substrat préparé selon les lignes directrices du fabricant de façon à atteindre une épaisseur minimale de dry mils. Plusieurs apprêts requièrent un temps de mûrissement de 24 heures avant l’application de la mousse de polyuréthane giclée ou autres produits. Référez-vous aux fiches techniques appropriées de l’apprêt pour les procédures d’application.

* 1. APPLICATION DE LA MOUSSE DE POLYURÉTHANE PULVÉRISÉ
1. Les composantes A et B du système de mousse de polyuréthane pulvérisé Boréal Nature Élite devraient être appliquées en accord avec les instructions fournies dans les fiches techniques du système de mousse de polyuréthane pulvérisé Boréal Nature Élite.
2. Les applicateurs doivent reconnaître et anticiper les conditions climatiques avant l’application afin d’assurer la plus haute qualité de mousse et de maximiser son rendement. La température de l’air ambiant et des substrats, l’humidité et la vélocité du vent sont tous des facteurs déterminants de la qualité de la mousse. Les variations de température de l’air ambiant et des substrats influenceront la réaction chimique des composantes, affecteront directement le taux d’expansion, le lieu, le rendement, l’adhésion et les propriétés physiques résultants de l’isolation.
3. Pour obtenir des résultats optimums, le système de mousse de polyuréthane pulvérisé Boréal Nature Élite devrait être giclé/appliqué aux substrats quand la température de l’air ambiant et des surfaces se situe dans la plage de température indiquée sur la fiche technique.
4. Appliquer la mousse giclée avec une barrière thermique, laquelle doit être installée de manière à ce que les isolants de mousse plastique ne soient pas exposés.
	1. APPLICATION DU PARE-VAPEUR
5. Quand moins de 38 mm (1.5 po) de mousse à cellules fermées est appliqué, un pare-vapeur devrait être appliqué au substrat pour être isolé ou à l’isolation de mousse finie. La direction prédominante de la vapeur déterminera l'emplacement du pare-vapeur par rapport à l’isolation. Dans le Code National du bâtiment-Canada, une épaisseur de 50mm (2 po) du système de mousse isolante Boréal Nature Élite constitue un pare-vapeur.
6. Appliquer la barrière thermique et le pare-vapeur (si requis) selon les recommandations du Code National du bâtiment-Canada.
	1. INSTALLATION DE LA BARRIÈRE THERMIQUE
7. Le Code National du bâtiment-Canada demande que la mousse de polyuréthane giclée soit séparée de l‘intérieur d’un bâtiment par une barrière thermique, laquelle est appliquée par-dessus la mousse pour ralentir les variations thermiques pendant un incendie et ainsi retarder les risques de son implication lors d’un incendie. La définition du Code National du bâtiment-Canada, pour une barrière thermique acceptable approuvé est celle qui est égale à la résistance au feu à ½ po de gypse. Les barrières thermiques limitent les hausses de température de la sous-couche de mousse à moins de 121°C (250°F) après 15 minutes d’exposition à une flamme, selon le test ASTM-E119. Une barrière thermique étant conforme à cette norme est désignée comme “15 Minute Thermal Barrier” ou classée comme ayant un index de 15. Genyk recommande d’utiliser une barrière thermique pour séparer la mousse isolante de l’intérieur du bâtiment sauf lors d’une dérogation accordée par un responsable du code du bâtiment local.
8. Il y a des exceptions aux exigences de la barrière thermique :

.1 Les autorités du Code National du bâtiment-Canada peuvent approuver un revêtement basé sur des tests d'incendie spécifiques à l'application. Par exemple, les systèmes de recouvrement qui passent avec succès des essais à grande échelle peuvent être approuvés par les autorités du Code National du bâtiment-Canada qui remplaceront la barrière thermique.

.2 La mousse isolante recouverte par une épaisseur de 1 po de maçonnerie ne nécessite pas une barrière thermique. Certains matériaux qui offrent une protection contre les ignitions, appelés “barrière à ignition” pourraient ne pas être considérés comme barrières thermiques alternatives, à moins qu’elles soient conformes à la norme ASTM E-119. Un matériau identifié comme “barrière thermique” ou “barrière à ignition” peut ne pas avoir été testé conjointement avec de la mousse isolante et approuvé par un agent du code du bâtiment ou un représentant officiel local. Les applicateurs devraient demander les résultats de test ou autres indications écrites d'acceptabilité en vertu du code du bâtiment pour être certain que le produit offre une protection conforme au code du bâtiment.

* 1. NETTOYAGE

À la fin de chaque journée de travail, retirer les rebuts, les contenants vides, les chiffons et autres déchets sur le chantier. Après avoir effectué le travail, nettoyer les fenêtres et les surfaces éclaboussées.